

INFORMATIONS RENTREE

2017 - 2018

I – Coordonnées des Fines Lames de Dieppe

- lieu des cours : Salle d'Armes, boulevard de Verdun (derrière la salle des congrès, près des terrains de beach-volley) 76200 DIEPPE
- par téléphone : 06.18.51.00.42
- par mail : coruble.nicolas@wanadoo.fr
- notre site : <http://escrimediedieppe.over-blog.com>

II – Les (Re) Inscriptions

Les dossiers sont à remplir sur le site et à déposer COMPLETS à la salle avec l'intégralité du règlement et la signature du médecin.

Le club ouvrira des permanences à la salle pour les inscriptions et le matériel le mercredi 6 septembre de 14h00 à 18h00 et le jeudi 7 septembre de 18h00 à 20h00. En dehors de ces permanences, les inscriptions se feront pendant les horaires d'entraînements. Les cours reprendront dès le lundi 4 septembre de 17h00 à 18h00 pour l'escrime santé et de 18h00 à 20h00 pour les M15-M17-M20 et le jeudi 7 septembre de 20h00 à 22h00 pour les adultes. Pour les autres catégories, les entraînements reprendront à partir du lundi 11 septembre.

III – Les cotisations

Le montant de la cotisation licence comprise est de 220 €. Une réduction de 20 € est faite à partir du deuxième adhérent d'une même famille. La cotisation est annuelle et comprend les cours assurés par notre Maître d'Armes diplômé d'état Nicolas CORUBLE et la licence de base. Elle est due dès la rentrée sous forme d'un (encaissé au 15 septembre), de deux (2 fois 110 € encaissé au 15/09 et 15/10) ou de trois chèques (2 fois 75 € encaissé au 15/09 et 15/10 et 70 € encaissé au 15/11).

Pour l'éveil escrime (4 à 5 ans), la cotisation licence comprise est de 180 €.

« Pass'sport76 » (si opération maintenue) : le département vous aide à hauteur de 60 € si vous percevez l'allocation de rentrée scolaire. Merci d'apporter une copie de votre attestation le jour de l'inscription ainsi qu'un chèque de caution de 60 € le temps que le dossier soit validé par le CG76.

Offre parents : Tout parent d'escrimeur souhaitant s'inscrire pour la première fois aura une remise de 50% sur la cotisation et la licence.

Offre scolaire : Tout enfant ayant fait de l'escrime dans le cadre d'une initiation dans son école aura une remise de 50% sur la cotisation et la licence.

IV – Le matériel

Tout débutant doit acheter un gant ainsi qu'un fil de corps s'il pratique l'électrique. Vous n'êtes pas obligé d'acheter la tenue. Nous vous la louons. Il est conseillé aux M17, M20 et seniors faisant de la compétition de posséder leur tenue. Pour les M9, M11 et M13 la tenue (pantalon, veste et sous-cuirasse) sera louée 30 € pour toute l'année. Pour les M15, M17, M20 et seniors, la tenue sera louée 45 €. A partir de M15 il est demandé d'acheter une arme sauf pour les débutants. A partir de M17, les compétiteurs devront avoir deux armes.

L'achat de chaussures de sport en salle avec semelle non marquante est obligatoire. INTERSPORT et DECATHLON proposent leur marque. Elles sont parfaites pour les plus jeunes.

V – Catégories

- les escrimeurs nés en **2013, 2012 et 2011** sont **M5 - M7**
- les escrimeurs nés en **2010 et 2009** sont **M9**
- les escrimeurs nés en **2008 et 2007** sont **M11**
- les escrimeurs nés en **2006 et 2005** sont **M13**
- les escrimeurs nés en **2004 et 2003** sont **M15**
- les escrimeurs nés en **2002 et 2001** sont **M17**
- les escrimeurs nés en **2000, 1999 et 1998** sont **M20**
- les escrimeurs nés **avant 1997** sont **SENIORS**